

AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

BOLLORÉ

Société anonyme au capital de 61 739 560 €.
Siège social : Odet, 29 500 Ergué-Gabéric.
304 827 900 R.C.S. Quimper.
INSEE : 304 827 900 00032

BOLLORÉ INVESTISSEMENT

Société anonyme au capital de 395 218 416 €.
Siège social : Odet, 29500 Ergué-Gabéric.
055 804 124 R.C.S. Quimper.
INSEE : 055 804 124 00141

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2006, les sociétés Bolloré Investissement et Bolloré ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société Bolloré transmettrait à la société Bolloré Investissement l'ensemble de son patrimoine.
Le bilan de la société Bolloré au 31 décembre 2005 fait apparaître un actif net de 1 155 048 768,26 € (soit un total de l'actif de 1 916 189 794,64 € diminué du montant du passif de 761 141 026,38 €).
L'actif net apporté a été déterminé en intégrant les opérations intercalaires intervenues depuis le 1er janvier 2006 soit :

Montant de l'actif net au 31 décembre 2005	1 155 048 768,26 €
Diminué du montant du prélèvement pour règlement de l'exit taxe sur la partie excédant 200 000 000 € de la réserve spéciale des plus-values à long terme, soit	3 646 113,01 €
Majoré du montant de l'augmentation de capital résultant de la levée des stock-options soit	1 195 200,00 €
et du montant de la prime d'émission sur la levée de ces stock options, soit	26 015 022,00 €
Total de l'actif net apporté	1 178 612 877,25 €

L'opération prendra effet au 1er janvier 2006, les opérations de la société Bolloré depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société Bolloré Investissement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce et dès lors que la société Bolloré Investissement détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société Bolloré, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la société Bolloré Investissement contre des actions de la société Bolloré, ni à augmentation du capital de la société Bolloré Investissement. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange. La différence entre la valeur comptable des actions Bolloré dans les livres de la société Bolloré Investissement et la valeur des actions de la société Bolloré (soit le montant de l'actif net apporté) constitue le mali de fusion s'élevant à 246 304 506,84 €.

Les créanciers des sociétés Bolloré Investissement et Bolloré dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 du Code de commerce et 261 du décret du 23 mars 1967.

Le projet de fusion a été déposé le 17 novembre 2006 par la société Bolloré Investissement et par la société Bolloré au Greffe du Tribunal de commerce de Quimper.

*Le conseil d'administration de la société Bolloré Investissement.
Le conseil d'administration de la société Bolloré.*

0617139